

Besançon, le 27 août 2020

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Circonscription de BESANCON 7
à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les Enseignants de
la circonscription

Circonscription de
BESANCON VII
Yasmina BOUHALI MARQUES,
Inspectrice de
L'Education Nationale

Note de rentrée Année 2020- 2021

☎ 03 81 65 48 80
✉ ce.ienb7.dsden25@ac- besancon.fr

Direction des Services
Départementaux
de l'Education nationale
26, Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON Cedex

À émarger par :

- Le directeur / La directrice
- Tous les enseignants y compris les enseignants spécialisés du RASED et les psychologues de l'Education nationale
- Les compléments de service
- Les brigades rattachés à une école

FONCTION	NOM	EMARGEMENT	FONCTION	NOM	EMARGEMENT

Comme vous le savez, madame GUILLEMIN a souhaité exercer ses missions d'inspectrice dans le cadre d'une nouvelle circonscription. Nommée sur la circonscription de Besançon 4 lors de cette rentrée, nous lui souhaitons de s'épanouir professionnellement sur ce nouveau secteur.

C'est avec un grand plaisir et beaucoup d'enthousiasme que je lui succède après de nombreuses années passées au service de la construction d'une école inclusive, au service de tous et notamment des plus fragiles. Animée de convictions profondes quant aux missions essentielles de l'école, je tiens à vous assurer de mon soutien pour vous accompagner tout au long de cette année scolaire dans l'exercice difficile des missions essentielles qui vous incombent.

J'espère que malgré la période complexe et pesante que notre société traverse, chacune et chacun a passé un bel été et revient animé de la même vitalité au service de l'autre et d'une éthique de la responsabilité inchangée.

Madame Sophie DEBU, secrétaire de la circonscription depuis plusieurs années va poursuivre sa mission dans le cadre d'une nouvelle affectation qu'elle a souhaitée. Je tiens à souligner son professionnalisme et sa grande disponibilité au service de tous. Nous espérons qu'elle trouve de nombreuses satisfactions dans sa nouvelle mission.

Au nom de l'ensemble de l'équipe de circonscription, je souhaite la bienvenue aux enseignants novices, à ceux nouvellement nommés sur B7 et une bonne reprise à tous ceux qui contribuent déjà au sein de la circonscription à construire une école juste, ambitieuse et bienveillante.

Rentrée 2020, un objectif majeur : Accueillir tous les élèves dans un cadre serein, propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective.

Dans le contexte sanitaire actuel, les personnels enseignants et accompagnants ont montré par leurs actes un engagement sans faille au service des élèves et de leurs familles. S'il est besoin de le rappeler, l'Ecole reste un des lieux essentiels où les valeurs de la République incarnées par l'ensemble des membres de la communauté éducative prennent sens et sont appréhendées et intégrées par les élèves comme étant le ciment du contrat social qui nous permet de vivre ensemble au-delà de nos singularités intrinsèques. C'est pourquoi, nous devons tous œuvrer à ce que tous les élèves reprennent le chemin de l'école le 1^{er} septembre 2020.

Toutes les études attestent que l'effet maître est un des facteurs clefs de la réussite des élèves. Je sais pouvoir compter sur l'implication de toutes et de tous pour agir dans l'intérêt de tous les élèves et veiller à ce que tous bénéficient en toutes circonstances d'un traitement bienveillant et équitable.

Excellente rentrée à toutes et à tous.
Yasmina BOUHALI MARQUES
Inspectrice B7

Les directeurs fournissent aux adjoints et autres personnels nouvellement nommés dans l'école, toutes les informations utiles qui faciliteront leur prise de fonction et leur intégration dans l'équipe pédagogique

1. L'équipe de circonscription et les personnes ressourceés

L'équipe de circonscription est à votre disposition pour vous apporter son aide et ses conseils tout au long de l'année. Elle s'organise comme suit:

Inspectrice de l'Education Nationale	
Madame Yasmina BOUHALI MARQUES	03.81.65.48 80 yasmina.bouhali-marques-pint@ac-besancon.fr

Secrétaire de la circonscription :	
Non nommée Horaires d'ouverture du secrétariat : 7h45 – 12h15 13h20 – 17h00 Le mercredi ; uniquement le matin	03.81.65.48 80 ce.ienb7.dsden25@ac-besancon.fr

Conseillers pédagogiques :	
Mme Marie DIETSCH- VOLKRINGER	03.81.65.48.80 marie.humbert@ac-besancon.fr
Mme Isabelle GIRARDIN	03.81.65.48.80 isabelle.girardin@ac-besancon.fr

Enseignant référent aux usage du numérique	
M. Éric GRIS PEREZ Lundi et mardi	03.81.65.48.80 eric.gris-perez@ac-besancon.fr

Référents M.D.P.H.	
Mme LE LAGADEC, collège Clairs Soleils Secteur Victor Hugo	03.81.65.48.71 06 30 92 37 94 marie.le-lagadec@ac-besancon.fr
Mme METTHEZ DUTHEIL, collège Clairs Soleils Secteurs Clairs Soleils et Stendhal	03.81.65.48.71 06 30 92 51 05 marie-pierre.metthez-dutheil@ac-besancon.fr

Autres ressources

Conseillers Pédagogiques Départementaux	
E.P.S. : M. Jérôme DOUABLIN	03.81.65.48.54
Arts plastiques et culture : M. Jean-Paul JORROT	03.81.51.75.24
Enseignement maternelle: Mme Myriam PRETOT	03.81.65.48.75
Langues vivantes : Mme Béatrice RENAUD	03. 81.65.48.81
Conseillers pédagogiques ASH (Besançon 5). Mme Sophie CRETIEU Mme BALANCHE Anne Lise M. Benoit SIBON	03.81.65.48.61

Chargés de mission	
E.A.N.A. Enfants allophones nouvellement arrivés Romain CAFFAREL	03.81.65.48.50 Ce.eana.dsden25@ac-besancon.fr
E.F.I.V. Enfants issus de familles itinérantes et du voyage Benjamin ZUMBIL	03.81.51.75.50 Ce.efiv.dsden25@ac-besancon.fr

Coordination AESH. Secteur Besançon	
Annissa FEKKAR	03. 81. 65. 48. 99 Avs25@ac-besancon.fr

Coordination CDOEA	
Julien FAEDO	03 81 65 48 93 Ce.cdoea.dsden25@ac-besancon.fr

Santé scolaire
Le service de santé scolaire peut être joint : <ul style="list-style-type: none">- par téléphone au 03 81 65 48 69- par courrier à l'adresse suivante : Service de santé scolaire Direction des Services d'Éducation Nationale 26 Avenue de l'Observatoire 25030 Besançon CEDEX

2- Démarches administratives

Le bureau du secrétariat est ouvert de 7h45 à 12h15 et de 13h20 à 17h00 (sauf le mercredi après-midi)
Je vous rappelle que toute communication téléphonique porteuse d'une information importante doit être confirmée par courrier.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre directement l'IEN sur son téléphone portable au 06- 44- 12-33-42

Site internet de la circonscription : besancon7.circo25.@ac-besancon.fr

Tout au long de l'année scolaire, vous trouverez tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de l'école sur le site de la circonscription.

Les comptes rendus des conseils d'école (article D 411-4 du code de l'éducation) et des conseils des maîtres (article D 411-7 du code de l'éducation) seront transmis au secrétariat à l'issue des réunions par voie numérique.

2.1. INFORMATIONS A RENSEIGNER PAR LES DIRECTEURS

Reunion de rentrée

La réunion se tiendra le **lundi 31 août 2 de 10h à 12h**, à l'école élémentaire Jules FERRY à Besançon

Durant cette réunion, les directeurs pourront récupérer :

- des masques adultes (enseignants, AESH)
- des masques enfants (élèves) – masques à utiliser en cas de symptômes ;
- des lingettes virucides destinées aux enseignants ;
- les livrets d'évaluations diagnostiques CP et CE1.

URGENT : effectifs de rentrée

Toutes les écoles renseigneront la « fiche enquête de rentrée » indiquant les effectifs recensés, au plus tard **le mardi 2 septembre 2020, à 13 heures** (lien transmis par mail).

Logiciel ONDE

L'actualisation des données dans le logiciel ONDE par les directeurs d'école et les chargés d'école doit faire l'objet d'une attention méthodique. Pour toute question, contacter Eric GRIS-PEREZ (ERUN) à la circonscription, le lundi et le mardi.

École inclusive : rencontre parents / AESH

Afin de mieux scolariser les élèves en situation de handicap, les parents ou les représentants légaux de l'enfant en situation de handicap bénéficient d'un entretien avec le ou les enseignants de l'enfant et la personne chargée de l'aide humaine individualisée ou mutualisée. Il porte sur les modalités de mise en oeuvre des adaptations, aménagements pédagogiques déclinés dans le projet personnalisé de scolarisation et sur les missions dévolues à l'AESH.

Cet entretien doit se dérouler le plus précocément possible (dans les deux semaines suivant la rentrée.)

2.2. INFORMATIONS POUR TOUS LES ENSEIGNANTS

Communication interne

La transmission d'informations est effectuée principalement via les boîtes académiques de chaque enseignant. D'où l'importance d'utiliser son adresse mail professionnelle sous la forme : prénom.nom@ac-besancon.fr

Les échanges avec la circonscription sont à privilégier avec l'adresse électronique : ce.iemb7.dsden25@ac-besancon.fr

3. Relations familles-école

3.1. Elections des représentants de parents d'élèves

Élections aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement
BO n°28 du 10 juillet 2020

Les élections des représentants de parents d'élèves se dérouleront **le vendredi 9 octobre 2020**.

Je vous remercie de répondre aux obligations du protocole, en veillant à ce que toutes les informations (date et horaire du scrutin, date de limite de dépôt des candidatures...) soient rigoureusement diffusées à tous les parents.

Les parents d'élèves scolarisés dans le cadre d'une unité d'enseignement externalisée sont également électeurs. Les élèves des unités d'enseignement autisme font partie des effectifs de l'école, par conséquent, les parents sont éligibles et électeurs

A l'instar de l'année dernière :

- Après consultation du Conseil d'école, le directeur peut organiser le vote exclusivement par correspondance et non à l'urne. Cette procédure permet d'éviter les contraintes liées à un déplacement jusqu'au bureau de vote et de faire participer le plus grand nombre de parents d'élèves.
- C'est le directeur d'école qui procède à la désignation par tirage au sort des membres lorsque la situation l'exige.

Un guide concernant l'organisation des élections existe en ligne sur le site Eduscol (« *Vie des écoles et des établissements /Fonctionnement des établissements scolaires /Parents d'élèves/ Election des représentants de parents d'élèves* »). Il consiste à répondre aux principales questions susceptibles d'être posées par tous les acteurs concernés par le processus électoral.

Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves :

Réunion préalable à l'élection	Dans les 15 jours qui suivent la rentrée	
Etablissement de la liste électorale	20 jours avant l'élection	Vendredi 18 septembre 2020, minuit
Dépôt des candidatures	10 jours francs avant la date du scrutin	Lundi 28 septembre 2020, minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se se serait désisté	8 jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 30 septembre 2020, minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	6 jours avant la date du scrutin	Vendredi 2 octobre 2020, minuit

Connexion à l'application :

Comme l'année dernière, la connexion à l'application se fait via le portail ARENA qui se trouve dans la rubrique « Enquêtes et pilotage ».

3.2. Le rôle et la place des parents à l'école ***Circulaire n° 2006-137 du 25-08-2006***

La circulaire précise les modalités des relations entre l'école et les familles :

« Le conseil des maîtres, présidé par le directeur d'école, organise au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre des formes différentes, entre les parents et les enseignants. »

La préparation rigoureuse, en équipe d'école, des rencontres école-familles favorise **des relations apaisées et de confiance.**

Concernant les représentants des parents d'élèves, il est prévu qu'ils puissent, avec une stricte obligation de confidentialité, faciliter « *les relations entre les parents d'élèves et les personnels* ». Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou de parents concernés

4. Mesures sanitaires -COVID

Protocole sanitaire, Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 (transmis à l'ensemble des personnels)

La rentrée scolaire concerne tous les élèves sans exception. Afin de garantir la santé tant des élèves que des personnels, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes.

- Lavage des mains

Sur le temps scolaire, le lavage des mains est à réaliser :

- à l'arrivée à l'école,
- après être allé aux toilettes.
- Port du masque

A l'école maternelle, élémentaire et primaire, le masque doit être porté par tous les adultes.

- Brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Toutefois, l'organisation est à adapter selon la taille de l'école (nombre de classes, d'élèves).

Les arrivées et départs doivent faire l'objet d'une étude pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et de parents en grand nombre.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage des locaux est effectué une fois par jour.

Sur le temps scolaire, l'aération des locaux doit être systématique avec une durée de 10 à 15 minutes toutes les 3 heures : avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne.

L'accès aux jeux et aux espaces collectifs extérieurs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (exemple : ballons, jouets, livres, jeux, crayons...) est permise.

Accès des parents à l'école :

Les questions posées par des écoles, notamment des écoles maternelles concerne l'accès des parents à l'école.

L'accès des parents au sein de l'école est permis.

Le jour de la rentrée, leur présence paraît nécessaire pour certains niveaux de classe (exemple : PS). Il y aura à distinguer les parents accompagnant leurs enfants devant le portail de l'école (exemple : école élémentaire) et les parents accompagnant leurs enfants jusque dans une classe avec la bienveillance à avoir envers les parents de TPS et de PS (école maternelle, école primaire)

Les conditions que les parents ont à respecter relèvent du bon sens :

- Port du masque pour circuler dans l'école,
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment scolaire et/ou de la classe,
- Limitation du nombre de parents afin d'éviter un regroupement en nombre important :

5. PEDAGOGIE

Circulaire de rentrée 2020 / circulaire du 10-7-2020

Quatre objectifs principaux devront être poursuivis au long de l'année scolaire 2020-2021 :

- Protéger la santé des élèves et des personnels
- Développer l'esprit d'équipe, tant chez les adultes que chez les élèves, pour assurer la transmission des savoirs avec le souci permanent de réduire les écarts de niveau
- Assurer la pleine inclusion de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers
- Incarner les valeurs civiques

5.1. Particularités de cette rentrée scolaire 2020

Eu égard à la succession de la fermeture des établissements scolaires le 17 mars 2020, puis des reprises alternées pour les élèves, avant le retour possible de tous les élèves à l'école dans le courant de juin 2020, il est certain que l'enseignement des domaines fondamentaux, plus particulièrement, ne peut démarrer à partir du programme du niveau de classe des élèves de l'année en cours. L'objectif prioritaire de cette rentrée est d'agir pour résorber les écarts qui ont pu naître de la crise sanitaire. Ce qui implique d'être en mesure de bien identifier les besoins des élèves et d'aborder sans délai l'apprentissage des compétences qui n'auraient pas été acquises ou suffisamment travaillées du fait du confinement.

A compter du premier jour de la rentrée et sur une période donnée, il est indispensable de consacrer prioritairement le temps de l'enseignement aux apprentissages ou aux révisions des apprentissages de l'année antérieure. **La période de révision, de consolidation de compétences et de connaissances de l'année antérieure doit s'étirer sur la première partie de la période scolaire (de la rentrée de septembre jusqu'aux congés de la Toussaint).** Ce ne sera pas du temps de perdu pour tous les élèves.

Ainsi parallèlement aux les évaluations diagnostiques CP et CE1, des outils de positionnement, en français et en mathématiques, vous sont proposés pour les autres niveaux de classe, afin que vous puissiez sélectionner les exercices dont vous avez besoin pour établir un diagnostic des connaissances et compétences à renforcer. Il existe des ressources téléchargeables sur le site Eduscol (exercices et outils de positionnement) pour les niveaux de classe du CP au CM2.

5.2. Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Note DGESCO n° 2018-027 du 29-03-2018

Circulaire de rentrée 2020

En lien avec le paragraphe précédent et pour apporter les étayages à certains élèves fragiles sur le plan des apprentissages, les APC revêtent plus que jamais un dispositif d'aide à renforcer. La circulaire de rentrée stipule que **les heures dédiées aux APC sont destinées aux élèves qui « maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. »** : priorité à retenir pour cette année scolaire, à tout le moins durant le premier trimestre 2020-2021.

5.3. De nouvelles ressources

L'ensemble de ces ressources sont disponibles sur le site Eduscol et vont être mises en ligne sur le site de circonscription :

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
-Programme d'enseignement (ajustement sur le respect de l'environnement) -Guide pour enseigner le vocabulaire -Guide pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture	-Programme d'enseignement (ajustement sur le respect de l'environnement) -Guide pour enseigner la grammaire	

5.4. Obligation de service des enseignants du premier degré

Comme la circonscription compte plusieurs nouveaux directeurs, je rappelle la répartition annuelle des 108 heures :

60 heures Activités pédagogiques complémentaires (APC)	36 heures Activités devant élèves en groupes restreints	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du langage • Lecture
	24 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins des élèves • Organisation des APC
24 heures Travail de l'équipe éducative	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe pédagogique (conseil des maîtres / de cycles) • Elaboration actions /continuité pédagogique • Relations avec les parents • Elaboration et suivi des PPS 	
18 heures	Formation continue (action de formation en présentiel et/ou en distanciel) et mise en place de constellations dans le cadre respectivement du Plan Français et du Plan Mathématiques	
6 heures	Conseil d'école (une fois par trimestre)	

Pour les directeurs d'école, allègement des 36 heures d'APC devant élèves selon :	
Nombre de classes de l'école	Décharge sur le service d'APC
1 à 2	6 h
3 à 4	18 h
5 et au-delà	36 h

Les enseignants spécialisés (ULIS, RASED) consacrent les 108 h à la concertation, aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, aux équipes de suivi de la scolarisation, aux relations partenariales et aux conseils d'école.

CALENDRIER SCOLAIRE : Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Vacances (zone A)	Fin des cours le :	Reprise des cours le :
<i>Automne</i>	16 octobre 2020	2 novembre 2020
<i>Noël</i>	18 décembre 2020	4 janvier 2021
<i>Hiver</i>	5 février 2021	22 février 2021
<i>Printemps</i>	9 avril 2021	26 avril 2021
<i>Début des vacances d'été</i>	6 juillet 2021	

Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021.

ECHEANCIER DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU SECRETARIAT : ce.iemb7.dsden25@ac-besancon.fr

DATE	OBJET
Mardi 2 septembre 2020, 13h au plus tard.	document « Enquête de rentrée » en ligne URGENT – avant 13h.
Jeudi 3 septembre 2020	Retour au secrétariat de la « Fiche école » renseignée.
Vendredi 18 septembre 2020	Retour au secrétariat des emplois du temps de tous les enseignants.

Bonne rentrée à tous